

Pôle communication

Mardi 14 septembre 2021



POINT SANITAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE AU SOIR

1 286 cas confirmés depuis le 18/03/2020		dont 1 150 uis le 06/09/2021	329 nouveaux cas en 24 h
15 patients en réanimation		4 décès	
5317 doses de vaccin injectées		28,13 % de vaccinés sur la population totale	

Au cours de la journée d'hier, lundi 13 septembre, deux personnes sont décédées. Il s'agit de deux personnes âgées de plus 80 ans souffrant de comorbidités. Ces deux personnes n'étaient pas vaccinées.

Le gouvernement adresse ses sincères condoléances aux familles dans la peine.

329 nouveaux cas positifs de Covid-19 ont été confirmés dans les dernières 24 h. Ils portent à 1 150 le nombre total de cas positifs avérés depuis le lundi 6 septembre.

Actuellement, 15 personnes sont au service de réanimation. Plus de 90 % des personnes hospitalisées ne sont pas vaccinées. Elles souffrent souvent de comorbidités liées à l'âge ou à l'obésité, surtout pour les plus jeunes d'entre eux. La plupart nécessitent une mise sous oxygène.

RÉQUISITION DES HÔTELS POUR LES MALADES

Comme validé par le gouvernement collégial, les voyageurs qui effectuaient leur quarantaine dans un hôtel réquisitionné ont été autorisés à terminer leur confinement à domicile. Ils ont été soumis à un test au moment de leur sortie et doivent surveiller d'éventuels symptômes.

Cette décision permet de libérer la place pour les malades dont l'état de santé, évalué par un médecin, ne nécessite pas une hospitalisation. Ceci afin d'alléger la pression sur les établissements hospitaliers.

Tous les protocoles ont été définis. 50 patients sont déjà hébergés dans ce mode « hospitel ». Ils y resteront jusqu'à guérison, soit une dizaine de jours.

À Nouméa, le nombre de places disponibles sur les quatre hôtels réquisitionnés est de 512 chambres qui constitueront désormais des unités de confinement.

Une démarche similaire est engagée dans les hôtels du Nord et des îles qui sont prêts ou en cours d'installation : les hôtels du Nord, à Koné, Koumac et Poindimié, le Drehu village à Lifou, le Beaupré à Ouvéa et le Nengone village à Maré sont prêts à accueillir les malades dès demain.

Chaque hôtel disposera d'une infirmière pour 25 patients et d'un médecin, en lien permanent avec le Médipôle qui assure la coordination avec un médecin dédié à cette tâche pour l'ensemble des établissements.

Le CHT et le CHS développent une unité mobile qui sera en mesure d'assurer des soins à domicile pour les personnes à « haute fragilité » : personnes âgées, personnes à mobilité réduite, jeunes enfants.

RESERVE NATIONALE

Une mission nationale constituée de sept experts sera sur le terrain dès demain pour évaluer les dispositifs de renfort à mettre place et le besoin en soignants de la réserve nationale sollicitée par le CHT auprès du haut-commissaire dès le déclenchement de la crise.

POINT SUR LA VACCINATION

Hier, lundi 13 décembre, 5 317 personnes ont été vaccinées.

Depuis le début de la campagne, 106 477 personnes ont reçu leur première dose, 76 229 personnes ont reçu deux doses : à ce stade, 28,13 % de la population totale a reçu un schéma vaccinal complet. En outre, 347 personnes ont reçu une dose de rappel.

Les opérations de vaccination se poursuivent partout dans le pays tout au long de la semaine. Le public est invité à respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation avec beaucoup de rigueur.

Conseil pratique : il est recommandé de prendre des dispositions pour se protéger du soleil et de la chaleur dans la file d'attente (chapeau, eau).

Pour rappel, les vaccinations ont lieu aujourd'hui :

- dans les centres médico-sociaux des trois provinces;
- à Nouméa : au Médipôle, au centre de la CAFAT Receiving, sur rendez-vous (tous les détails sur gouv.nc).

Des vaccinodromes sont également ouverts **sans rendez-vous** à Ko We Kara et à l'hôtel de ville de Nouméa, toute la semaine.

Hier lundi, à l'hôtel de ville, 618 personnes ont pu recevoir une première ou une deuxième injection. 120 personnes, âgées de 65 ans et plus, vaccinées contre le Covid-19 il y a plus de six mois, ont également bénéficié d'un rappel.

Ces personnes, comme à Ko We Kara, sont orientées dans une file d'attente spécifique. Elles sont assises à chaque point d'attente et tout est fait pour réduire leur temps de parcours.

Le vaccinodrome de l'hôtel de ville reste ouvert cette semaine, jusqu'à vendredi.

Il est prolongé la semaine prochaine, du lundi 20 au vendredi 24 septembre, de 8 h à 16 h.

Il est ouvert ce soir uniquement, jusqu'à 20 h.

Il faut rappeler qu'un vaccinodrome sera ouvert demain, mercredi 15 septembre, à La Foa.

Le samedi 18 septembre, plusieurs opérations sont organisées.

- à Nouméa :
 - à Nouville (gouvernement et Croix-Rouge française) ;
 - au foyer wallisien et futunien (gouvernement et SIC)
 - au Congrès;
 - au centre de vaccination de la CAFAT Receiving, ouvert sans rendez-vous le samedi ;
- en province Nord: dans les centres hospitaliers (pôle sanitaire du Nord, au CHN de Koumac), dans les centres médicaux sociaux (selon un planning précis disponible sur gouv.nc), et dans les communes de Poya, Koumac, Hienghène et Houaïlou, aujourd'hui et jusqu'à samedi inclus, de 8 h à 16 h.
- En province des îles :

- dans les centres médicosociaux de Wé (Lifou) et de La Roche (Maré) ;
- à la maison d'aire d'Ouvéa (lundi et mardi), mercredi au dispensaire de Saint-Joseph;
- dans les tribus de Lifou et Maré, avec la campagne Vacci'tribs.

DÉPISTAGE EN PHARMACIE

Afin de limiter la propagation de la maladie, la stratégie de dépistage évolue : dépister et isoler sont les mots d'ordre. L'utilisation de tests rapides d'orientation diagnostic (TROD) de type antigéniques se généralise sur l'ensemble du territoire.

À compter de demain, mercredi 15 septembre, les personnes qui présentent des symptômes (nez qui coule, fièvre, toux, perte du goût, perte de l'odorat) ou les personnes qui ont été contact avec une personne positive pourront réaliser ces tests en pharmacie et auprès des professionnels de santé (médecins, infirmières à domicile, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes).

Les tests, mis à disposition dans un premier temps par la direction des Affaires sanitaires et sociales, seront par la suite approvisionnés par les pharmaciens eux-mêmes. Ces tests sont gratuits pour la population. Une rémunération à l'acte pour le professionnel de santé sera fixée par arrêté du gouvernement.

Les soignants devront entrer les résultats des tests dans une application informatique développée par le gouvernement. Une attestation de résultat devra être remise au patient, ainsi qu'une fiche d'information sur la conduite à tenir en cas de résultat positif.

Pour rappel, ces tests permettent d'obtenir un résultat en 15 minutes. Les patients positifs peuvent ainsi s'isoler au plus vite et suivre les consignes sanitaires qui sont détaillées sur le <u>site du gouvernement</u>.

Les tests antigéniques sont moins sensibles que les tests PCR (des faux négatifs sont possibles). Les personnes ayant des signes évocateurs de la maladie avec un test antigénique négatif seront orientées vers leur médecin traitant qui décidera de l'intérêt d'un test PCR.

Ces tests rapides demeurent un outil indispensable pour mesurer la diffusion du virus au sein de la population. Mais aussi pour limiter sa propagation en isolant les cas positifs compte tenu de la couverture vaccinale encore trop insuffisante. Cet état des lieux est nécessaire pour orienter la stratégie sanitaire.

Rappel

Seules les personnes qui ont des symptômes sérieux peuvent se faire tester dans les centres de dépistage. Il est inutile de s'y rendre, si vous n'avez pas les symptômes liés au Covid-19 : fièvre, nez qui coule, toux, perte du goût ou de l'odorat.

Les patients doivent prendre conseil auprès de leur médecin traitant ou le médecin du centre médico-social le plus proche de chez eux pour évaluer les symptômes, le plus rapidement possible, en particulier s'il s'agit de troubles respiratoires.

Il est inutile et contre-productif d'essayer d'obtenir une ordonnance de test si vous ne présentez aucun symptôme.

Le *Drive* de dépistage de l'ancien CHT Gaston-Bourret, au centre-ville est ouvert 7 jours sur 7, sans RDV, de 8 h à 16 h 30. L'accès se fait en voiture.

Un deuxième centre de dépistage piéton est ouvert sur le parking du centre médico-social de la Cafat à Rivière-Salée, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 (14 h 30 le vendredi), du lundi au vendredi, sans RDV.

Sur ces deux sites les tests sont gratuits et sans rendez-vous.

En brousse comme aux îles, en cas de symptômes sérieux, les patients doivent se rendre dans le centre médico-social le plus proche pour se faire dépister, ou dans les deux établissements hospitaliers du Nord.

Les personnes qui ne présentent pas de symptômes ne seront pas prises en charge.

Il faut s'y rendre masqué et respecter la distanciation.

COUVRE-FEU

Un couvre-feu entre en vigueur dès aujourd'hui, jusqu'au 27 septembre à minuit.

Afin de limiter encore davantage les déplacements, le haut-commissariat de la République et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont décidé conjointement de restreindre la circulation nocturne, entre 21 h et 5 h du matin. Dans cet intervalle, « tout déplacement quel qu'en soit le motif, est interdit », à l'exception :

- des trajets entre le domicile et les lieux d'exercice de l'activité professionnelle lorsque la présence d'une personne est indispensable ;
- des situations d'urgence médicale.

Il s'agit de la deuxième modification de l'arrêté conjoint du 6 septembre, « portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ». Il avait été modifié le 10 septembre pour durcir les mesures de confinement prises initialement.

Le haut-commissaire a indiqué que des contrôles stricts seraient menés par les forces de l'ordre. Seuls les déplacements pour des motifs professionnels impérieux ou des urgences médicales seront tolérés.

CONTACTS UTILES

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes : 05 02 02 (de 8 h à 17 h, 7 jours sur 7).

Questions relatives aux règles de confinement : 26 63 26 (de 8 h à 16 h) ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

SOS Écoute: 05 30 30 (de 9 h à 1 h, du lundi au samedi; de 9 h à 13 h et de 17 h à 1 h, le dimanche).